

Entrée à l'université : le casse-tête de l'été

87 000 futurs étudiants n'ont pas d'affectation. Le ministère cherche des solutions à court et à moyen terme

L'entrée à l'université sera l'un des feuilletons de l'été. Entre le casse-tête du nombre d'étudiants auxquels il faut encore trouver une place pour la rentrée 2017, et la négociation sur les critères d'entrée, la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur sera fort occupée à gérer le dossier des facultés surchargées.

Arrivée à la veille de l'ouverture de cette campagne d'admission difficile, Frédérique Vidal tente de limiter au maximum ce qui est unanimement vécu comme une injustice : le tirage au sort pratiqué à l'entrée de l'université pour répartir les trop nombreux candidats. Elle a promis d'y mettre fin dès 2018 et devait ouvrir, lundi 17 juillet, une concertation avec tous les acteurs concernés sur l'admission dans l'enseignement supérieur. Avec l'inflammable question de la sélection à l'université, qui met le gouvernement sous pression : la dernière réforme prévoyant l'introduction d'une sélection, le projet de loi Devaquet de 1986, s'est soldée par l'abandon du texte, face aux mobilisations étudiantes.

Mais la ministre doit avant tout gérer l'urgence, et assurer la rentrée 2017. La troisième phase d'admission dans l'enseignement supérieur, dont les premiers résultats ont été communiqués aux candidats vendredi 14 juillet, confirme le scénario catastrophe : 87 000 bacheliers ou étudiants en réorientation n'ont obtenu aucune proposition de formation (université, classes préparatoires, DUT, BTS...) – 541 000 ont été soulagés. Près de 10 000 n'ont pas eu la place qu'ils demandaient à l'université. Une cellule nationale de suivi des admissions post-bac a été mise en place afin de coordonner le dialogue avec les universités, pour identifier les places

supplémentaires qui peuvent y être ouvertes.

Le long week-end de fête nationale n'a pas manqué d'être le théâtre sur les réseaux sociaux des cris de désespoir et de colère des jeunes recalés. Si le nombre de places actuellement proposées dans la dernière phase complémentaire

« Cette session est la pire que nous ayons vécue, c'était attendu »

DIDIER DELIGNIÈRES
président de la conférence des doyens de Staps

sur la plate-forme d'Admission post-bac (APB), qui dure jusqu'à septembre, est bien supérieur à celui des candidats malheureux, rien ne dit qu'elles correspondront à leurs aspirations et à leurs contraintes géographiques.

Plus choquant encore : ces milliers de candidats restés sur le carreau de la seule filière censée être ouverte à tous, l'université, l'avaient demandée en premier vœu d'orientation dans leur académie. Avec une incompréhension d'autant plus forte que certaines licences universitaires, siglées sur la plate-forme APB en « pastille verte » – ce qui signifiait que les candidats devaient être assurés d'y avoir une place – n'ont pour la première fois pas pu répondre à la demande.

« Je n'ai rien, rien du tout », témoigne ainsi Elliott, 17 ans, qui n'en revient pas. Fraîchement diplômé d'un bac ES mention assez bien dans la Drôme, le jeune homme reste « en attente de place » dans tous ses vœux universitaires, en administration économique et sociale (AES) et en

histoire à Lyon, en information-communication à Montpellier, et même sur la « pastille verte » en économie-gestion qu'il demandait dans sa ville, à Valence.

Face à l'arrivée des enfants du boom démographique des années 2000 depuis déjà trois ans, l'université craque, avec près de 30 000 étudiants de plus chaque année, et des moyens qui stagnent. Les licences les plus en tension ont limité les capacités d'accueil et procèdent à un tirage au sort pour répartir les trop nombreux postulants. En 2016, 3500 candidats ont ainsi été écartés de 78 licences, principalement en sciences et

techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en psychologie. Cette fois-ci, 92 licences ont eu recours au hasard pour répartir les candidats, en Staps pour un tiers d'entre elles, mais aussi en sciences de l'éducation, en arts du spectacle, en information-communication, en droit...

S'il est pour l'instant difficile de comparer véritablement les chiffres d'une année sur l'autre, étant donné l'évolution des paramètres d'APB, le constat des acteurs est sans appel. « Le système est à bout de souffle », résume Lilâ Le Bas, la présidente de l'UNEF. Le syndicat étudiant a mis en place un service d'accompagnement pris d'assaut depuis vendredi.

« Cette session est la pire que nous ayons vécue, c'était attendu », confirme Didier Delignières, président de la conférence des doyens de Staps. La filière a concentré 33 000 premiers vœux de candidats à l'ouverture d'APB, le 8 juin (contre 28 000 en 2016), alors qu'elle ne dispose toujours que de 16 000 places.

« C'est un cautère »

Si le gouvernement a pu trouver une solution pour le millier de candidats recalés à l'entrée d'une

première année commune aux études de santé (Paces) en Ile-de-France, à la mi-juin, dans d'autres filières débordées depuis plusieurs années, la mission se révèle impossible. La ministre a de nouveau promis, vendredi, un soutien financier aux universités disposant « d'ultimes marges de manœuvre » pour pousser les murs. En Staps, quelques centaines de places ont ainsi pu être bloquées en urgence, selon M. Delignières. « C'est un cautère sur une jambe de bois, reconnaît-il. Mais nous n'avons ni les équipements ni les enseignants-chercheurs pour faire plus. »

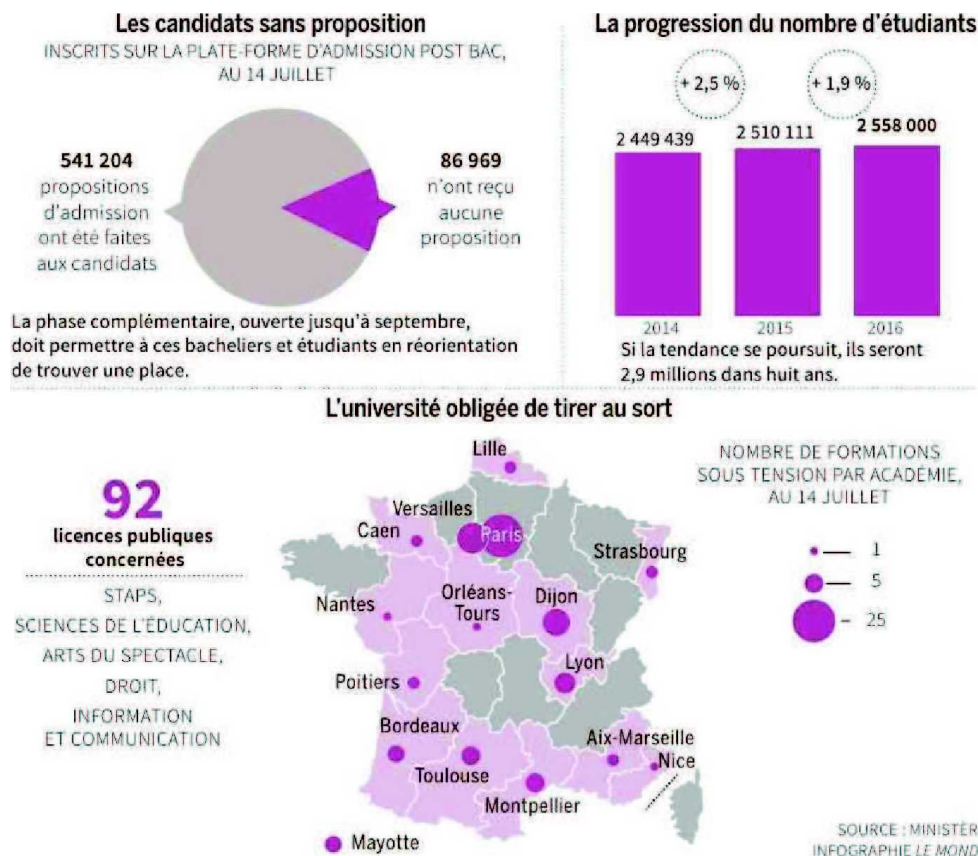
Avec 40 000 étudiants supplémentaires en perspective, la rentrée qui arrive est particulièrement redoutée. « Cela va être difficile, les amphithéâtres seront encore plus remplis, c'est évident. Mais il faut donner au moins une chance à tous d'accéder à l'enseignement supérieur », soutient Jimmy

Losfeld, président la FAGE, premier syndicat étudiant.

Du côté des enseignants-chercheurs, la crainte est grande. « Je suis très pessimiste, reconnaît Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du SGEN-CFDT. Les collègues sont épuisés, les groupes de travaux dirigés sont pléthoriques dans de nombreuses filières... On tire toujours plus sur l'élastique mais quand ça va craquer, ça va faire très mal. »

La sévère coupe budgétaire de 331 millions d'euros dans l'enseignement supérieur et la recherche en 2017, annoncée quelques jours plus tôt, ajoute à l'inquiétude. La conférence des présidents d'université a déjà alerté du « danger » que fait peser une telle décision sur la rentrée, avec une inéluctable dégradation des conditions d'études dans les établissements. ■

CAMILLE STROMBONI



Les prérequis, une négociation sous pression

Frédérique Vidal lance lundi la concertation sur une probable sélection qui ne dit pas son nom

Mais que se cache-t-il derrière les futurs « prérequis » à l'entrée à l'université promis par Emmanuel Macron ? La réforme, qui doit mettre fin au tirage au sort, se révèle déjà ultrasensible, les acteurs de la communauté universitaire étant très attentifs à une potentielle sélection qui ferait son entrée à la fac. Si tous déplorent une session d'admission dans l'enseignement supérieur catastrophique en 2017 et dénoncent le recours au hasard, le modèle alternatif à mettre en place divise.

Lundi 17 juillet, la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, ouvre la concertation sur la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, avec les représentants des étudiants, des présidents d'université, des enseignants et personnels et des parents d'élèves.

Promesse du candidat Macron, ces « prérequis » à l'entrée à l'université vont prendre la forme d'un « contrat étudiant », a pour l'instant précisé le premier ministre, Edouard Philippe, dans son discours de politique générale du 4 juillet. Et ce, dès la rentrée 2018, pour mettre fin au « scandale absolu » du tirage au sort. Dans des licences en ten-

sion, toujours plus nombreuses, il intervient en dernier ressort pour départager les candidats depuis plusieurs années.

Le gouvernement se garde cependant de prononcer le mot de « sélection », ne traçant encore que quelques lignes floues pour ce contrat étudiant : il reposera sur les vœux de filière des futurs étudiants, les capacités d'accueil et les exigences de chaque cursus – les doyens de sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) envisagent par exemple la mise en place de critères de compétences littéraires, scientifiques et d'engagement sportif.

Causus belli

S'il s'agit d'avancer masqué pour introduire la sélection, ce sera un casus belli, ont prévenu d'emblée les syndicats étudiants, qui menacent déjà d'une mobilisation à la rentrée. Pour la première organisation étudiante, la FAGE, ces prérequis ne peuvent en aucun cas être « coercitifs » mais seulement « indicatifs », selon son président, Jimmy Losfeld, qui se dit cependant ouvert à la discussion pour une réforme qui doit porter sur « l'amélioration de l'orientation des lycéens et de l'articulation entre lycée et université ».

Le gouvernement dispose d'un laps de temps très limité pour rapprocher des lignes antagonistes

« Dire que les prérequis sont coercitifs, c'est un pléonasm », rétorque à l'inverse le président de l'université Paris-Descartes, Frédéric Dardel, assumant de parler de sélection, tout comme la Conférence des présidents d'université, qui défend depuis plusieurs années la mise en place de prérequis fixés par chaque établissement. « Continuer à dire que les universités doivent accueillir tout le monde avec n'importe quel bac et dans n'importe quelle filière, c'est de l'angélisme ou de l'idéologie », avance le biologiste. Aucun des étudiants venant d'un bac non scientifique n'a réussi à valider l'une de ses trois licences scientifiques depuis trois ans. On ne donne pas sa chance à chacun en laissant tout le monde entrer à la fac ! »

Le gouvernement dispose d'un laps de temps très limité pour

rapprocher des lignes antagonistes : modifier les conditions d'entrée à l'université nécessite un texte législatif, à faire passer avant le début de la prochaine procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, qui s'ouvre dans moins de six mois.

Avec une question complexe à trancher : quelles alternatives seraient proposées aux bacheliers jugés inaptes à rejoindre les bancs de l'université ? Outre l'idée d'un parcours de remise à niveau à l'université, évoquée par Frédérique Vidal, le premier ministre a annoncé la création d'un diplôme à bac + 1 pour les bacheliers professionnels, dont les taux d'échec à l'université sont vertigineux. Une hypothèse qui fait déjà tiquer plusieurs syndicats, s'inquiétant d'une nouvelle filière « voie de garage ».

« Mais, quel que soit le mode d'orientation, il faut sortir de l'hypocrisie : si on n'augmente pas le nombre de places, et donc les moyens financiers des universités, alors que le nombre de jeunes qui arrivent augmente, on remet tout simplement en cause le droit de tout bachelier d'accéder aux études », alerte Lilà Le Bas, présidente de l'UNEF. ■

C. ST.

Florent Verdier, l'avocat des étudiants recalés

Depuis trois ans, il a fait des recours contre les universités sa spécialité

PROFIL

Depuis le 8 juin, son téléphone ne cesse de vibrer. Comme si les déçus de la plate-forme Admission post bac (APB), qui répartit les bacheliers dans l'enseignement supérieur, s'étaient passé le mot. Au téléphone ce 27 juin, un père inquiet pour son fils, futur bachelier S « qui a de très bonnes notes » mais a été refusé en licence de sciences et techniques des activités physiques et sportives. Impossible d'agir en justice pour l'instant, le processus APB n'étant pas terminé, lui répond M^r Florent Verdier, qui en profite pour délivrer quelques conseils à ce potentiel futur client.

Pas de doute, l'avocat bordelais de 37 ans est désormais identifié comme le défenseur des candidats recalés à l'entrée de l'université, seule filière de l'enseignement supérieur où la sélection est officiellement interdite. Rien dans son parcours ne prédestinait pourtant cet homme qui a débuté sa carrière dans le droit des affaires publiques au barreau de Draguignan (Var), en 2013, à s'engager dans cette « niche » du monde universitaire, qui constitue désormais la majeure partie de son activité.

Depuis trois ans, il sillonne les tribunaux administratifs de France pour plaider la cause de ses clients, en majorité des étudiants recalés en master. « Et bim bam boum, la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'Etat, a confirmé que toute sélection en master était illégale! », raconte, théâtral, M^r Verdier. C'était en février 2016. « Un sacré bordel », sourit l'avocat, ravi d'avoir vu son argumentaire reconnu au plus haut niveau. Dix mois plus tard, le gouvernement Hollande promulgue un texte légalisant la sélection en master. « A mon niveau, j'ai participé à l'évolution de la réglementation d'un service public jusque-là totalement opaque », se félicite-t-il.

C'est par hasard pourtant qu'à l'été 2014 il se saisit de son premier dossier étudiant. Une jeune fille, venue le voir pour un problème de suppression du RSA de sa mère, lui

raconte son désarroi d'avoir été refusée en master 2 en sciences criminelles, à Aix-en-Provence. Il défend mère et fille, et remporte sa première victoire puisque l'université inscrit sa cliente avant même le procès. Il tombe de haut lors de sa deuxième affaire – une étudiante refusée en management à l'université de Franche-Comté. « Rejeté! », s'égosille-t-il encore. La machine est lancée, l'avocat ne lâchera plus.

Perturbateur au lycée

Déjà à la fac, ses enseignants avaient remarqué l'esprit « frondeur » du jeune homme, confirme Thierry Di Manno, l'un de ses anciens profs, qui se souvient d'un « étudiant vif, qui n'hésitait jamais à interrompre l'enseignant pour contester ». Issu d'une famille de fonctionnaires, Florent Verdier n'a pas pour autant suivi un parcours scolaire linéaire. Perturbateur au lycée, il redouble plusieurs fois, avant de rejoindre l'université et de décrocher après quelques semaines. « Je suis allé travailler à Pôle emploi, j'ai cru mourir d'ennui. » Il remet le pied à l'étrier en fac de droit à Draguignan, jusqu'au barreau qu'il décroche à Toulon.

Les universités apprécient moyennement cette intrusion de la justice dans le recrutement de leurs étudiants. Encore moins cet avocat qui « fait son beurre sur la misère des étudiants, et non pas dans leur intérêt », grince un président d'université. Quand il crée un mode d'emploi sur son site Internet pour agir en justice, la conférence des présidents d'université tente un recours devant le bâtonnier – rejeté – dénonçant ce qu'elle considère comme une démarche « consumériste, lucrative, malhonnête, dépourvue de toute éthique ».

« J'utilise les techniques de communication des start-up de droit qui font du boulot à la chaîne, sauf que, moi, je fais mon travail d'artisan du droit », se défend l'avocat, répétant que pas un seul des quelque soixante étudiants qu'il a fait inscrire en master 2 n'a ensuite échoué. ■